



COMITE SYNDICAL

Du 11 mars 2019



Délibération n° 8

Objet : Budget Primitif 2019

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, BRAUX, MALBO et Madame GALZIN.

Étaient excusés :

Madame LECLERC, Monsieur NEVO.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 8 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Le projet de Budget Primitif 2019 qui est soumis à l'examen et au vote du Comité Syndical, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 636 713 € soit -0,3 % par rapport au budget voté en 2018 et se ventile par section comme suit :

- ✓ Investissement : 1 711 222 €
- ✓ Fonctionnement : 1 925 491 €

Les reports et résultats de l'exercice 2018 sont intégrés dans ce budget primitif.

Le commentaire analytique qui suit donne les explications sur les variations d'un exercice à l'autre.

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A - Les recettes : 1 711 222 €

Elles se décomposent comme suit :

- ✓ Solde d'exécution reporté : 730 651 €

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2018.

- ✓ Amortissement des immobilisations : 980 571 €

En 2019 compte tenu de l'excédent de l'exercice 2018, du montant des amortissements et du niveau des opérations proposées en dépenses, le projet de BP 2019 s'équilibre sans subvention d'équipement du Département.



Comptes	Libellé	Voté 2018	Réalisé 2018	Projet BP 2019	% par rapport au voté 2018
1068	Affectation du résultat	25 359,00	25 359,00	0,00	-100,0%
R13	Subventions d'investissement	341 984,00	338 188,00	0,00	-100,0%
1313	Départements	341 984,00	338 188,00	0,00	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 424,80	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	367 323,00	365 972,80	0,00	-100,0%
RD40	Opé. d'ordre de transferts entre sections	998 661,00	998 661,00	980 571,00	-1,8%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	998 661,00	998 661,00	980 571,00	-1,8%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 365 984,00	1 364 633,80	980 571,00	-28,1%
R 001	Solde d'ascution de la section inves reporté	394 780,00	394 780,00	730 651,00	85,1%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 758 764,00	1 757 413,80	1 711 222,00	-2,7%

B - Les dépenses : 1 711 222 €

Elles se composent des :

✓ **Reports de l'exercice 2018 : 730 652 €**

Ils correspondent au montant des crédits engagés et non mandatés à la fin de l'exercice 2018, dont le détail est présenté dans le rapport du compte administratif 2018 au titre des restes à réaliser.

✓ **Propositions nouvelles : 422 745 €**

Elles se composent d'une part :

- De la tranche annuelle 2019 du PPI présentée lors du comité syndical du 12 février 2019 dont le détail est présenté dans le rapport n° 7 de ce comité syndical : 202 000 €
- Du compte de dépenses imprévues : 70 000 €
- Afin d'équilibrer la section d'investissement excédentaire, il est proposé de reverser au Département un montant de 150 745 €.

✓ **Dépenses d'ordre : 557 825 €**

Amortissement des subventions d'équipement reçues du Département.

Comptes	Libellé	2018		Projet de BP 2019			% par rapport au voté 2018
		Voté 2018	CA 2018	Propositions nouvelles	Report	Projet BP 2019	
D 13	Subventions reversées	0,00	0,00	160 745,00		160 745,00	
D 020	Dépenses imprévues			70 000,00		70 000,00	
D 20	Immobilisations incorporelles	17 275,00	16 841,76	3 000,00	0,00	3 000,00	-82,63%
D 21	Immobilisations corporelles	763 682,00	148 117,18	198 000,00	602 663,00	801 663,00	-73,86%
D23	Immobilisations en cours	419 782,00	303 976,79	0,00	128 089,00	128 089,00	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 200 939,00	468 937,73	422 745,00	730 652,00	1 153 397,00	-84,80%
DD40	Opé. d'ordre de transferts entre sections	557 825,00	557 824,03	557 825,00		557 825,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	557 825,00	557 824,03	557 825,00		557 825,00	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 758 764,00	1 026 761,76	980 570,00	730 652,00	1 711 222,00	-0,69



II - LA SECTION D'EXPLOITATION :

A - Les recettes : 1 925 491 €

Chapitre Article	Libellé	Voté 2018	CA 2018	Projet BP 2019	% par rapport du voté 2018	% par rapport au réalisé 2018
R76	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	188 800,00	208 741,93	220 172,00	14,8%	5,5%
706	Prestations de services	188 800,00	207 688,48	218 772,00	14,6%	6,3%
707	Ventes de marchandises	1 200,00	1 053,45	1 400,00	14,3%	82,0%
R74	Subventions d'exploitation	982 900,00	958 013,18	1 018 000,00	3,4%	8,3%
74	Subventions d'exploitation	982 900,00	958 013,18	1 018 000,00	3,4%	8,3%
R75	Autres produits de gestion courante	126 000,00	196 192,84	127 802,00	1,3%	17,9%
762	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	120 100,00	103 683,84	120 708,00	0,8%	16,4%
768	Produits divers de gestion courante	6 900,00	4 608,00	6 894,00	14,4%	82,9%
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	1 298 900,00	1 274 967,93	1 385 774,00	5,0%	7,1%
R77	Produits exceptionnels	0,00	7 388,26	1 200,00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 298 900,00	1 282 356,19	1 386 974,00	6,1%	6,6%
R842	Opé. d'ordre de transferts entre sections	557 825,00	557 824,03	557 825,00	0,0%	100,0%
777	Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	557 825,00	557 824,03	557 825,00	0,0%	100,0%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles et ordre)	1 856 725,00	1 840 180,22	1 944 799,00	3,6%	4,6%
R002	Résultat de fonctionnement reporté	33 627,00	33 627,00	692,00	-97,9%	-97,9%
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 890 352,00	1 873 782,22	1 925 491,00	2,0%	2,8%

Chapitre 70 : Produit des services et des ventes diverses : 220 172 €

L'estimation correspond à la nouvelle grille tarifaire adoptée par le comité syndical le 12 décembre 2018 et au trafic évalué pour 2019 qui devrait être en augmentation en lien avec les améliorations apportées sur la plateforme (rampe d'approche, dispositif météorologique) et l'homologation prévue en catégorie 1.

Chapitre 74 : Participations : 1 018 000 €

Ces participations sont constituées :

- des contributions d'Orléans Métropole, des communes limitrophes, et de la CCIL selon le détail ci-après :

Orléans Métropole	100 000 €
CCIL	18 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €
Jargeau	2 300 €
Donnery	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €
Total	132 000 €

- De la direction générale de l'aviation civile (taxe d'aéroport) : 216 000 €

- Et de la subvention d'équilibre du Département dont le montant prévisionnel est estimé à 670 000 €.



Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 127 602 €

Ce chapitre intègre :

- Le produit des revenus des immeubles provenant de la location des hangars commerciaux et de loisirs (120 708 €). L'augmentation de 16 % de ce poste repose sur la nouvelle grille tarifaire, l'hébergement supplémentaire d'aéronefs et le rattachement des produits en fin d'exercice.
- Les autres produits (6 894 €) : correspondent à la participation salariale pour les tickets restaurant et le remboursement de l'organisme Opcalia aux formations des agents.

Compte 002 : résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : 692 €

Recettes d'ordre (chapitre 042) : 557 825 €

Cette dotation correspond à l'amortissement des subventions d'équipement reçues

B – Les dépenses : 1 925 491 €

Comptes	Libellé	Voté 2018	CA 2018	Projet BP 2019	% par rapport au voté 2018	% par rapport au réalisé 2018
D 011	Charges à caractère général	421 881,00	409 130,01	387 100,00	-13,01%	-10,27%
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	469 400,00	467 173,73	577 520,00	23,03%	23,52%
D 65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	0,00%	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		891 481,00	876 303,74	944 720,00	5,97%	7,81%
D 67	Charges exceptionnelles	200,00	124,72	200,00	0,00%	60,38%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		891 681,00	876 428,46	944 920,00	5,97%	7,81%
D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	996 661,00	996 661,00	980 571,00	-1,61%	-1,61%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		996 661,00	996 661,00	980 571,00	-1,61%	-1,61%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		1 888 342,00	1 873 089,46	1 925 491,00	1,97%	2,60%

Chapitre 011 : charges à caractère général : 367 100 € -13 % par rapport au voté 2018 et -10 % par rapport au CA 2018.

Ce chapitre regroupe :

- Les achats de fournitures dont l'eau, l'énergie, le carburant et les petites fournitures : 109 330 €
- Les services extérieurs dont les contrats de maintenance, l'entretien et les réparations, les assurances, les frais de télécommunications, les frais de réception : 211 170 €
- Les impôts dont la taxe foncière : 46 600 €

Par rapport aux réalisations du CA 2018 les principales évolutions portent sur les postes suivants :

- Les principaux postes en hausse : eau, énergie + 8 792 €, carburants +1 742 €, locations mobilières + 2 552 €, formations +10 050 €
- Les principaux postes en baisse : la sous-traitance -4 896 €, l'entretien des bâtiments de la voirie du matériel - 26 366 €, les études - 22 300 €, les honoraires -4 700 €, les frais de réception -4 320 €, les frais de télécommunications - 1 720 €



Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 577 520 € +23 % par rapport au voté 2018 et +23,6% par rapport au réalisé 2018.

La progression des charges de personnel provient de l'impact en année pleine du recrutement en janvier 2019, d'un agent AFIS et d'un troisième pompier.

Au 1^{er} janvier 2019 les neuf postes budgétés sont : un directeur, un chef de la navigation aérienne, deux agents AFIS et d'entretien, une assistante de direction, trois agents techniques et d'entretien pompier d'aéroport, un agent d'entretien.



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

ARTICLE 1^{er} :

D'adopter le projet de Budget Primitif pour 2019 du Syndicat Mixte dont le montant s'élève à 3 636 713 €, intégrant les résultats 2018 et les restes à réaliser 2018.

ARTICLE 2 :

De solliciter la participation de la DGAC, la subvention d'équilibre du Département et les participations des autres membres telles que présentées dans l'exposé ci-dessus.

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NÉRAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE

25450219800016

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SMAEDAOL

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
SMAEDAOL



M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : SMAEDAOL

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales	
p.2	Modalités de vote du budget
II. Présentation générale du budget	
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
III. Vote du budget	
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.10	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.11	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.12	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.13	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.14	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.15	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.17	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.18	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.19	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.21	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.22	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.23	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.24	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.25	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.26	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
p.27	A6 - Etat des charges transférées	X	
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.28	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.29	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.30	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.32	D - Arrêté et signatures	X	

SMAEDAOL - 45 - SMAEDAOL		BP 2019
I - INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 925 491,00	1 924 799,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 692,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 925 491,00	1 925 491,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	980 570,00	980 571,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	730 652,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 730 651,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 711 222,00	1 711 222,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 636 713,00	3 636 713,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	381 391,00	0,00	367 100,00	367 100,00	367 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	510 000,00	0,00	577 520,00	577 520,00	577 520,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		891 491,00	0,00	944 720,00	944 720,00	944 720,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		891 691,00	0,00	944 920,00	944 920,00	944 920,00
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	996 661,00		980 571,00	980 571,00	980 571,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		996 661,00		980 571,00	980 571,00	980 571,00
TOTAL		1 888 352,00	0,00	1 925 491,00	1 925 491,00	1 925 491,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 925 491,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	188 000,00	0,00	220 172,00	220 172,00	220 172,00
74	Subventions d'exploitation	982 900,00	0,00	1 018 000,00	1 018 000,00	1 018 000,00
75	Autres produits de gestion courants	126 000,00	0,00	127 602,00	127 602,00	127 602,00
Total des recettes de gestion des services		1 296 900,00	0,00	1 365 774,00	1 365 774,00	1 365 774,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 296 900,00	0,00	1 366 974,00	1 366 974,00	1 366 974,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	557 825,00		557 825,00	557 825,00	557 825,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		557 825,00		557 825,00	557 825,00	557 825,00
TOTAL		1 854 725,00	0,00	1 924 799,00	1 924 799,00	1 924 799,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	692,00
--	--------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 925 491,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	422 746,00
---	-------------------

422 746,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	17 275,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	800 522,00	602 583,00	199 000,00	199 000,00	801 583,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	383 142,00	128 089,00	0,00	0,00	128 089,00
	Total des dépenses d'équipement	1 200 939,00	730 652,00	202 000,00	202 000,00	932 652,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	150 745,00	150 745,00	150 745,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)			70 000,00	70 000,00	70 000,00
	Total des dépenses financières		0,00	220 745,00	220 745,00	220 745,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 200 939,00	730 652,00	422 745,00	422 745,00	1 153 397,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	557 825,00		557 825,00	557 825,00	557 825,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	557 825,00		557 825,00	557 825,00	557 825,00
	TOTAL	1 758 764,00	730 652,00	980 570,00	980 570,00	1 711 222,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 711 222,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	341 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	341 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	25 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	25 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	367 323,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	996 661,00		980 571,00	980 571,00	980 571,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	996 661,00		980 571,00	980 571,00	980 571,00
	TOTAL	1 363 984,00	0,00	980 571,00	980 571,00	980 571,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

730 651,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 711 222,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

422 746,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non

personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Sauf le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	387 100,00		387 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	577 520,00		577 520,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	980 571,00	980 571,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	944 920,00	980 571,00	1 925 491,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 925 491,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	150 745,00	557 825,00	708 570,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	3 000,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	801 563,00	0,00	801 563,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	128 089,00	0,00	128 089,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00		70 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 153 397,00	557 825,00	1 711 222,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 711 222,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	220 172,00		220 172,00
74	Subventions d'exploitation	1 018 000,00		1 018 000,00
75	Autres produits de gestion courante	127 602,00	0,00	127 602,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 200,00	557 825,00	559 025,00
	Recettes d'exploitation - Total	1 366 974,00	557 825,00	1 924 799,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

692,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 925 491,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		980 571,00	980 571,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	980 571,00	980 571,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

730 651,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 711 222,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si le régime applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	381 391,00	367 100,00	367 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	52 000,00	64 230,00	64 230,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	14 000,00	9 000,00	9 000,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 100,00	1 100,00
6066	Carburants	11 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	26 125,00	26 000,00	26 000,00
611	Sous-traitance générale	28 000,00	17 720,00	17 720,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	10 700,00	10 700,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	31 000,00	30 000,00	30 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	18 000,00	6 000,00	6 000,00
61551	Matériel roulant	8 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 600,00	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	31 000,00	33 100,00	33 100,00
6161	Multirisques	33 000,00	17 400,00	17 400,00
6168	Autres		15 500,00	15 500,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	100,00	100,00
618	Divers	20 000,00	33 200,00	33 200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	1 000,00	500,00	500,00
6228	Divers	100,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	500,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	200,00	200,00
6241	Transports sur achats	100,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	2 400,00	2 500,00	2 500,00
6256	Missions	200,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	10 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 750,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	14 000,00	14 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	150,00
6288	Autres	2 000,00	4 100,00	4 100,00
63512	Taxes foncières	46 000,00	46 000,00	46 000,00
6358	Autres droits	16,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	550,00	600,00	600,00
6370	Autres impôts taxes et versement assimilés (sacern)		0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	510 000,00	577 520,00	577 520,00
6218	Autre personnel extérieur	3 700,00	3 600,00	3 600,00
6331	Versement de transport		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	320,00	320,00
6333	Participations des employeurs à la format ^o prof. Continue	1 850,00	1 740,00	1 740,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	339 200,00	390 000,00	390 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	114 000,00	114 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18 500,00	22 500,00	22 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	14 000,00	15 900,00	15 900,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 000,00	16 660,00	16 660,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	800,00	800,00
648	Autres charges de personnel	14 850,00	12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	50,00	50,00
6542	Créances éteintes	50,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		891 491,00	944 720,00	944 720,00
(a) = (011+012+014+65)				
66	Charges financières (b)(8)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	200,00	200,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	100,00	100,00	100,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	100,00	100,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e)(10)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		891 691,00	944 920,00	944 920,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	996 661,00	980 571,00	980 571,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:	996 661,00	980 571,00	980 571,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		996 661,00	980 571,00	980 571,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		996 661,00	980 571,00	980 571,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 888 352,00	1 925 491,00	1 925 491,00

+

RESTES A REALISER 2018 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 925 491,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = Rf 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, man	188 000,00	220 172,00	220 172,00
706	Prestations de services	186 800,00	218 772,00	218 772,00
707	Ventes de marchandises	1 200,00	1 400,00	1 400,00
74	Subventions d'exploitation	982 900,00	1 018 000,00	1 018 000,00
74	Subventions d'exploitation	982 900,00	1 018 000,00	1 018 000,00
75	Autres produits de gestion courante	126 000,00	127 602,00	127 602,00
752	Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	120 100,00	120 708,00	120 708,00
7588	Autres	5 900,00	6 894,00	6 894,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 296 900,00	1 365 774,00	1 365 774,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		1 200,00	1 200,00
7717	Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur le bénéfice)		0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		1 200,00	1 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 296 900,00	1 366 974,00	1 366 974,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	557 825,00	557 825,00	557 825,00
777	Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat de l'exerci	557 825,00	557 825,00	557 825,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		557 825,00	557 825,00	557 825,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 854 725,00	1 924 799,00	1 924 799,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

692,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 925 491,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	17 275,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits similaires	17 275,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	800 522,00	199 000,00	199 000,00
2131	Bâtiments	83 000,00	131 000,00	131 000,00
2154	Matériel industriel	2 000,00	50 000,00	50 000,00
2155	Outillage industriel	35 000,00	9 000,00	9 000,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 550,00	4 000,00	4 000,00
2184	Mobilier	1 972,00	0,00	0,00
2188	Autres	605 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	383 142,00	0,00	0,00
2313	Constructions		0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	383 142,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 200 939,00	202 000,00	202 000,00
13	Subventions d'investissement		150 745,00	150 745,00
1313	Départements		150 745,00	150 745,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)		70 000,00	70 000,00
020	Dépenses Imprévues (Investissement)		70 000,00	70 000,00
Total des dépenses financières			220 745,00	220 745,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 200 939,00	422 745,00	422 745,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	557 825,00	557 825,00	557 825,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	557 825,00	557 825,00	557 825,00
13913	Départements	557 825,00	557 825,00	557 825,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		557 825,00	557 825,00	557 825,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 758 764,00	980 570,00	980 570,00

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	730 652,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 711 222,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	341 964,00	0,00	0,00
1313	Départements	341 964,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	341 964,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 359,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	25 359,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	25 359,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	367 323,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	996 661,00	980 571,00	980 571,00
28031	Amortissements des frais d'études	1 519,00	1 520,00	1 520,00
28051	Concessions et droits similaires brevet licences droits et va	3 454,00	6 514,00	6 514,00
28121	Terrains nus	401 809,00	401 687,00	401 687,00
28131	Bâtiments	343 070,00	345 654,00	345 654,00
28151	Installations complexes spécialisées	16 796,00	11 415,00	11 415,00
28153	Installations à caractère spécifique	49 265,00	39 401,00	39 401,00
28154	Matériel industriel	78 682,00	64 929,00	64 929,00
28155	Outillage industriel	52 949,00	58 997,00	58 997,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	900,00	900,00	900,00
28182	Matériel de transport	11 077,00	13 276,00	13 276,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 915,00	17 968,00	17 968,00
28184	Mobilier	9 975,00	10 270,00	10 270,00
28188	Autres	5 250,00	8 040,00	8 040,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	996 661,00	980 571,00	980 571,00
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	996 661,00	980 571,00	980 571,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 363 984,00	980 571,00	980 571,00

	+	
RESTES A REALISER 2018 (9)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		730 651,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 711 222,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SMAEDAOL - 45 - SMAEDAOL		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour Information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice		
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c	0,00	^d	0,00	
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)IV
A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCS1019077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)IV
A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulés de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes de bonifications	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre de contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre de contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
								Nombre de produits
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimées en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

SMAEDAOL - 45 - SMAEDAOL	BP 2019
--------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			19/12/1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	BATIMENTS	30	19/12/1996
Linéaire	GROS OUTILLAGE	5	19/12/1996
Linéaire	MATERIEL AGRICOLE	10	19/12/1996
Linéaire	MATERIEL DE TRANSPORT	5	19/12/1996
Linéaire	MATERIEL ELECTRONIQUE	10	19/12/1996
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	3	19/12/1996
Linéaire	MOBLIER DE BUREAU	10	19/12/1996
Linéaire	PISTE	20	19/12/1996

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SMAEDAOL - 45 - SMAEDAOL	BP 2019
--------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		627 825,00	627 825,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		627 825,00	627 825,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	557 825,00	557 825,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00	70 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00	70 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	627 825,00	730 652,00	D001 0,00	1 358 477,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		980 571,00	III 980 571,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		980 571,00	980 571,00
28031	<i>Amortissements des frais d'études</i>	1 520,00	1 520,00
28051	<i>Concessions et droits similaires brevet licences droits et va</i>	6 514,00	6 514,00
28121	<i>Terrains nus</i>	401 687,00	401 687,00
28131	<i>Bâtiments</i>	345 654,00	345 654,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	11 415,00	11 415,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	39 401,00	39 401,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	64 929,00	64 929,00
28155	<i>Outillage industriel</i>	58 997,00	58 997,00
28181	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	900,00	900,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	13 276,00	13 276,00
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	17 968,00	17 968,00
28184	<i>Mobilier</i>	10 270,00	10 270,00
28188	<i>Autres</i>	8 040,00	8 040,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	980 571,00	0,00	730 651,00	0,00	1 711 222,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 358 477,00
Ressources propres disponibles	IV 1 711 222,00
Solde	V = IV - II (6) + 352 745,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SMAEDAOL - 45 - SMAEDAOL	BP	2019
---------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 1 366 874,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 60 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SMAEDAOL - 45 - SMAEDAOL	BP	2019
---------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Assistante de direction	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		8	0	8	6	0	6
Directeur	A	1	0	1	1	0	1
Chef de la navigation aérienne	B	1	0	1	1	0	1
Agent AFIS	C	2	0	2	1	0	1
Agent d'entretien	C	1	0	1	1	0	1
Pompier d'aéroport entretien	C	3	0	3	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		9	0	9	7	0	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B5600102/C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
 (2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Présenté par le Président M. Frédéric NERAUD,
A Orléans, le 11/03/2019
Le Président M. Frédéric NERAUD,

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Orléans, le 11/03/2019

Date de convocation : 26/02/2019

Les membres du Comité syndical,

Monsieur le Président Frédéric NERAUD	
Madame Florence GALZIN - Titulaire	
Monsieur Jean-Pierre GARNIER - Titulaire	
Monsieur Jacques MARTINET - Titulaire	
Monsieur Christian BRAUX - Titulaire	
Madame Alexandrine LECLERC - Titulaire	
Monsieur Xavier LELEVE - Titulaire	
Monsieur Gérard MALBO - Titulaire	
Monsieur Bruno MALINVERNO - Titulaire	
Monsieur Eric ARCHENAUULT - Suppléant	
Madame Laurence BELLAIS - Suppléante	
Monsieur Jean-Michel BERNIER - Suppléant	
Monsieur Jean-Pierre GABELLE - Suppléant	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Monsieur Michel GUERIN - Suppléant	
Monsieur Jean-Philippe MEYER - Suppléant	
Madame Nadine QUAIX - Suppléante	
Monsieur Richard RAMOS - Suppléant	
Monsieur Thierry SOLER - Suppléant	

Certifié exécutoire par le Président M. Frédéric NERAUD, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Orléans, le

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président M. Frédéric NERAUD,
A Orléans, le 11/03/2019
Le Président M. Frédéric NERAUD,

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : Pour : 7

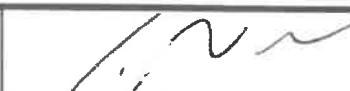







Contre :

Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Orléans, le 11/03/2019

Date de convocation : 26/02/2019

Les membres du Comité syndical,

Monsieur le Président Frédéric NERAUD	
Madame Florence GALZIN - Titulaire	
Monsieur Jean-Pierre GARNIER - Titulaire	
Monsieur Jacques MARTINET - Titulaire	
Monsieur Christian BRAUX - Titulaire	
Madame Alexandrine LECLERC - Titulaire	
Monsieur Xavier LELEVE - Titulaire	
Monsieur Gérard MALBO - Titulaire	
Monsieur Bruno MALINVERNO - Titulaire	
Monsieur Eric ARCHENAUULT - Suppléant	
Madame Laurence BELLAIS - Suppléante	
Monsieur Jean-Michel BERNIER - Suppléant	
Monsieur Jean-Pierre GABELLE - Suppléant	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Monsieur Michel GUERIN - Suppléant	
Monsieur Jean-Philippe MEYER - Suppléant	
Madame Nadine QUAIX - Suppléante	
Monsieur Richard RAMOS - Suppléant	
Monsieur Thierry SOLER - Suppléant	

Certifié exécutoire par le Président M. Frédéric NERAUD, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Orléans, le

A N N E X E S

ARTICLE 3 DU DECRET N° 93-570 DU 27 MARS 1993
PRIS POUR L'APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION
RELATIVE A L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE LA REPUBLIQUE

Budget Primitif 2019

- 1 - Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement : 99,98 %
- 2 - Produit de l'exploitation et du Domaine /
Recettes réelles de fonctionnement : 25,44 %
- 3 - Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement : 74,47 %
- 4 - Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut : Néant
- 5 - Encours de la dette : 0 €